

L'Etat et les élus dans la gestion de crise



La gestion de crise sur le territoire national nécessite la collaboration de l'ensemble des acteurs locaux.

Les élus, acteurs de terrain, sont toujours impliqués, dès l'origine d'une crise, soit comme mobilisateurs, soit comme pédagogues. Il est donc nécessaire de **les associer à la conception et à la validation des plans locaux de crise**, notamment pour les risques naturels et technologiques.

Les élus doivent, en outre, être pleinement **informés** de l'organisation de l'Etat en temps de crise. Cette information permettra d'améliorer la coordination des moyens de l'Etat diligentés par le Préfet de zone de défense et de sécurité avec ceux des collectivités territoriales. Elle accroîtra l'efficacité opérationnelle.

Les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales prendront en compte les compétences et les moyens d'intervention que celles-ci détiennent, notamment dans le domaine de la sécurité civile. Les régimes juridiques de la réquisition seront harmonisés pour garantir le concours de tous les acteurs.

La cohérence de la réponse à une crise majeure nécessite, par ailleurs, que les différents intervenants se soient régulièrement **entraînés ensemble**, à tous les niveaux, c'est-à-dire depuis les structures de pilotage stratégique jusqu'aux acteurs de terrain sur le terrain. Une planification interministérielle à long terme des exercices sera mise en place sous l'autorité du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

Les **retours d'expérience** verront leur processus formalisé et devront être communiqués aux élus

La nouvelle direction chargée de la planification au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, dans sa fonction de préparation de la planification et d'animation des zones de défense et de sécurité, veillera à la bonne articulation entre les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.